

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/052  Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2016/023</i>	

Nombres de membres  
En exercice : 24  
Présents : 21  
Votants : 22  
    **POUR : 22 (100%)**  
    **CONTRE : 00**  
    **ABSTENTION : 00**

Le trente mai deux mille seize, à 18h, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET  
Date de la convocation : 23/05/2016  
Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : SIGNORET F ; DUGARD Y ; BOUILLON J ; MALVAUX A ; ETIENNE P ; COURVOISIER CLEMENT F ; SINGLIT B. ; GODART O ; ADAM C ; BESANCON T ; CARPENTIER D. DEBOURCES C. ; LESUEUR P ; MANCEAUX C ; MATHIAS F ; MEIS M ; MERCIER A ; PAYEN F ; LUDOVIC P ; RICHELET JP ; SOUDANT G

Représenté : M. Jean Yves PIC donne pouvoir à M. Philippe ETIENNE.

**OBJET : BOUTIQUE DU PARC ARGONNE DECOUVERTE – AJOUT DE TARIFS COMPLEMENTAIRES  
POUR 2016**

Vu la délibération n°DB2016/05 du 1<sup>er</sup> février 2016 déterminant les tarifs applicables en 2016 au sein de la boutique du Parc Argonne Découverte ;

Vu la délibération n°DB2016/08 du 22 mars 2016 par laquelle des tarifs complémentaires sont définis pour la boutique du Parc Argonne Découverte ;

Considérant la nécessité de procéder à l'ajout de tarifs de la boutique du Parc Argonne Découverte ;

Après en avoir délibéré, le BUREAU COMMUNAUTAIRE, décide de fixer les tarifs suivants, en complément des tarifs adoptés lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016 et du 22 mars 2016 :

Libellé caisse	Prix de Vente TTC	Libellé caisse	Prix de Vente TTC
Horloge	26,00 €	Fig 10,50	10,50 €
Crochets	19,50 €	Carillon	10,00 €
Thermomètre	7,50 €	Parapluie	17,00 €
Fig 3	3,00 €	Lot 2 aigles	2,00 €
Fig 4	4,00 €	Mug 3D	6,50 €
Peluche 15	15,00 €	Mug	8,00 €
Crayon	3,50 €	Père Castor 4,40	4,40 €
Crayon Géant	3,00 €	Père Castor 4,75	4,75 €
Fig 19	19,00 €	Père Castor 13,5	13,50 €
Fig 8	8,00 €	Gourmandise 1	1,00 €
Fig 6,5	6,50 €	Gourmandise 1,50	1,50 €
Fig 12	12,00 €	Gourmandise 2	2,00 €

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le**

07 0 6 1 6

.../....

Page 2/2 – Délibération n°DB2016/022 du 30/5/2016

- CHARGE le Président, le Directeur Général des Services ainsi que l'ensemble des personnels de la 2C2A, chacun en leur position et responsabilité, de l'application de ces tarifs.

Le Président,

Francis SIGNORET

